



## Circulaire n°58/15 Document technique

Date : 22 juillet 2015  
Destinataires :  
**Tous les organismes Hlm**  
N/Réf. : FP/BM/JF/cb

Le Délégué général

### Loi ALUR : mettre en œuvre la réforme de la demande

Madame, Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur le Directeur,

La loi ALUR réforme en profondeur la gestion de la demande de logement social. Elle a pour objectif une meilleure information et une simplification des démarches des demandeurs et prévoit une gestion plus partenariale de la demande, notamment sur le territoire des EPCI dotés d'un PLH approuvé. Elle entre en application rapidement, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La loi a des impacts importants pour les organismes qui vont devoir être force de proposition en inter-organismes vis-à-vis des EPCI et de l'Etat, et adapter leurs procédures et leur organisation ainsi que leurs systèmes d'information. L'une des premières actions à mener concerne le dossier unique, dont le déploiement sur les territoires se prépare actuellement en lien avec les associations régionales Hlm et les services déconcentrés de l'Etat.

Le guide repères n°6 présente et commente ce nouveau cadre réglementaire. Il identifie les enjeux et pistes de travail pour les organismes. J'espère qu'il répondra à vos attentes.

La mise en œuvre de ces dispositions doit prendre en compte le cadre fixé par la loi ville et les mesures du CIEC visant à lutter contre la ségrégation spatiale. C'est pourquoi, ce guide sera complété par des supports méthodologiques sur les Conférences intercommunales du logement, sur la qualification de l'occupation sociale du parc Hlm, l'élaboration de la convention intercommunale d'attribution prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale et sur l'expérimentation de la cotation de la demande et de la location choisie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Frédéric Paul

**Contact :**

Juliette Furet  
Responsable du département des politiques sociales  
Direction des politiques urbaines et sociales  
[juliette.furet@union-habitat.org](mailto:juliette.furet@union-habitat.org)

**Document disponible sur le Centre de ressources :**

[Guide repères n°6 : Loi ALUR : mettre en œuvre la réforme de la demande](#)